Talamid.ma : هذا الملف تم تحميله من موقع

Lycée : Anisse **Année scolaire : 2011 /2012**
Matière : Economie générale - Statistique **Durée : 2 heures**
Professeur : Mme EL KOURICHI **Nombre de pages : 2**

CONTRÔLE N°1 DU 2ème SEMESTRE

Document 1 :

Finances publiques au Maroc en 2010

En 2010, l'Etat poursuit sa politique budgétaire volontariste en continuité avec l'année précédente : une fiscalité favorable à la consommation et à l'investissement privés, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une consolidation de l'investissement public (113 milliards de dh)* et un maintien de la compensation. Mais les évolutions des recettes et dépenses prévues dans la nouvelle loi des finances montrent une aggravation des déficits du budget de l'Etat (de l'ordre de 13 milliards de dh) et des finances extérieures.

y compris les investissements des établissements publics

Source : L'Economiste du 02/02/2010

Document 2 :

Les bienfaits des accords de libre échange (ALE) se font attendre

« Il y a plusieurs raison à la baisse des recettes fiscales en 2009. Le démantèlement douanier en est une parmi d'autres ». Le démantèlement est la conséquence de plusieurs accords de libre-échange (ALE), signés par le Maroc, et dont l'application a commencé au cours de la dernière décennie.

L'année 2012 a été retenue comme date de finalisation des accords, ce qui se concrétisera par une levée de toutes les taxes douanières, au profit des pays partenaires. Les droits à l'importation sur les produits provenant de ces pays n'existeront plus. La moins-value fiscale engendrée par les ALE devrait en principe être grandement compensée par une facilitation des échanges commerciaux, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises (PME).

D'après les professionnels des fruits et légumes, les conclusions sont plutôt négatives.

« **Au niveau des exportations agricoles, il n'y a aucun profit des ALE Certains pays signataires de ces accords deviennent même des concurrents** ». On se demande même au sein de la profession pourquoi il n'existe pas d'ALE avec certains pays à potentiel très porteur pour les exportations marocaines. « La Russie, par exemple, avec laquelle aucun protocole d'accord n'est signé, est un grand consommateur d'agrumes marocains ».

Source : Les Echos – quotidien du 11.02.2010

Document 3 :

EXTRAIT DE LA BALANCE COMMERCIALE (EN MILLIARDS DE DH)

Eléments	2009	2010 (*)	Variation en 2010 par rapport à 2009 en %
Exportations	**107.6**	**?**	**+15.8**
Importations	**256.1**	**278.1**	**?**
Solde commercial	**?**	**?**	-
Taux de couverture	**?**	**?**	-
Degré d'ouverture	**?**	**?**	-

(*) Données prévisionnelles

PIB (2009) = 732 449 MDH

PIB (2010) = 764 302 MDH

Document 4 :

Nouvel accord agricole : de nouvelle formes protectionnistes

Le Maroc est entrain de perdre des parts de marché au profit d'autres pays du Sud de la méditerranée.

L'Europe prend d'une main ce qu'elle donne de l'autre : elle augmente les quotas des produits marocains tout en imposant des normes contraignantes.

Talamid.ma : للمزيد من الملفات قم بزيارة الموقع

Talamid.ma : هذا الملف تم تحميله من موقع

Le nouvel accord agricole signé en décembre dernier entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) a connu quelques changements. Les quotas d'exportation de six produits marocains ont été augmentés et la liste des produits libres un peu étendue. Toutefois et à y regarder de plus près, on remarque que malgré ces changements, les exportations marocaines restent pénalisées par les barrières non tarifaires érigées par l'UE pour protéger ses marchés : calendriers d'exportation, normes diverses. Autres point : la concurrence des pays méditerranéens tels que l'Espagne et la Tunisie qui ont développés considérablement leurs exportations vers l'UE.

Après la réduction des droits de douane, certains organismes internationaux craignent que les barrières non tarifaires deviennent la première source d'entrave au commerce agricole mondial. Ces barrières prennent plusieurs formes et ont pour point commun de dissuader l'exportateur. Les normes sanitaires et phytosanitaires très strictes et l'extrême complexité de l'armature juridique européenne pénalisent fortement les exportations marocaines. Elles sont considérées comme ayant pour objectif la protection du consommateur, mais en vérité, elles sont instrumentalisées comme barrières à l'entrée des produits exportés par les pays tiers vers l'UE. L'exemple du conditionnement des produits à exporter occasionnera des frais supplémentaires.

Source : Finance News Hebdo du 04.03.2010

Travail à faire :

1- **Définir les expressions soulignées** (3 points)
2- **En vous référant au document 1, relever la principale caractéristique des finances publiques en 2010** (1 point)
3- **Déduire la nature de la politique budgétaire de 2010** (1 point)
4- **En vous référant au même document, citer certaines mesures qu'illustrent cette politique (Trois mesures)** (1,5 point)
5- **Illustrer la phrase entre guillemets en gras du document 2** (2 points)
6- **Relever un effet du démantèlement douanier sur :**
 a. **Le budget de l'Etat** (1 point)
 b. **Le commerce extérieur** (1 point)
 c. **Calculer les données qui manquent du tableau (document 3)** (2 ,75 points)
7- **Commenter les résultats obtenus** (2.75 points)
8- **Relever des documents 2 et 4, deux mesures protectionnistes et préciser leurs natures (**2 points)
9- **Préciser les effets de la libéralisation des échanges commerciaux avec l'Union Européenne sur le secteur agricole (deux effets positifs et deux effets négatifs)** (2 points)

Talamid.ma : للمزيد من الملفات قم بزيارة الموقع